



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_125-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2026

jeudi 10 septembre 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 04
septembre 2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Absent.s Excusé.s : 8

Pouvoir(s) : 3

Supplé.e.s. : 0

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, PARRENIN Bernard, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CAMENSULI Guillaume représenté par PERROT Roland, CLEMENCE Eric représenté par FEUVRIER Annabelle, PARATTE Corinne représentée par CHAPOTTE Alain

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur GAUTHEY Valentin, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

<u>Délibération n° :</u>	<u>OBJET :</u>
D_2026_125	<u>ZA des Charrières à Noël-Cerneux mise en oeuvre de la clause de réméré - SCI XABI</u>

Vu la délibération du Conseil communautaire du 1er février 2023 relative à la cession à la SCI XABI des parcelles cadastrées B305 et B302, d'une superficie totale de 5 508 m² ;



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_125-DE

A G E D I

Vu l'acte de vente comportant une clause de réméré ;

Vu la délibération D_2026_027 du 8 avril 2026 constatant que les conditions de mise en œuvre de la clause de réméré étaient réunies et autorisant la Présidente à engager les démarches nécessaires ;

Considérant que le prix initialement acquitté par la SCI XABI s'élève à 116 626,39 € TTC ;

Considérant que les frais liés à l'acte de rétrocession demeurent à la charge du vendeur ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** la mise en œuvre de la clause de réméré relative aux parcelles cadastrées B305 et B302 ;
- **APPROUVE** le remboursement à la SCI XABI du prix initialement acquitté, soit 116 626,39 € TTC ;
- **DIT** que les frais de notaire demeurent à la charge du vendeur ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires à la réintégration des parcelles dans le patrimoine communautaire ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe des zones d'activités.

Résultat du vote: Pour :26, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,
Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 11/09/2026.

Délibération affichée le : 15/09/2026